

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : SAISON CULTURELLE 2015/2016 : PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT, TARIFS, DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Dax souhaite :

- assurer la lisibilité de l'offre culturelle proposée tout au long de la saison
- continuer à proposer des spectacles de qualité
- assurer une certaine diversité afin de prendre en compte les attentes de tous
- favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment en complétant cette offre par des actions spécifiques envers des publics ciblés souvent éloignés de cette offre culturelle
- favoriser l'élargissement, la recherche et le décloisonnement des publics.

Dans le respect de ce cadre, les programmations artistiques de cette nouvelle saison culturelle ont été proposées en partenariat avec la compagnie Arguia Théâtre dans le cadre du marché public de résidence association.

Autour de cette programmation de 10 spectacles payants, des actions de sensibilisation et de formation des publics seront organisées.

Le programme détaillé des spectacles payants de la saison culturelle 2015/2016 ainsi que les tarifs sont présentés en annexe.

Le budget prévisionnel s'élève à 140 000 € et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	140 000 €
1. Cachets et charges	100 000 €
2. Communication	15 000 €
3. Locations diverses et taxes	25 000 €

Transport, restauration, hébergement, taxes

RECETTES	140 000 €
Recettes propres	60 000 €
Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine	10 000 €
Subvention du Département des Landes	15 000 €
scène départementale : 12 000 €	
plan chorégraphique : 3 000 €	
Ville de Dax	55 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme de la saison culturelle 2015/2016 comme proposé en annexe,

FIXE les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe,

SOLLICITE des subventions du Conseil Régional d'Aquitaine et du Département des Landes à leur taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à la saison culturelle 2015/2016.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».